



## Mettre en œuvre un conseil de discipline dans la FPH

Classe virtuelle

Réf : RH008

Durée : 6h

Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

### Objectifs

- › Connaître la réglementation applicable et faire le point sur les jurisprudences significatives
- › Savoir mettre en œuvre un conseil de discipline
- › Échanger sur la rédaction des différents documents
- › Appréhender les sanctions envisageables en comparaison des fautes

### Public\*

- › DRH, RRH, gestionnaires des CAP

### Programme

**La distinction procédure disciplinaire, licenciement pour insuffisance professionnelle et pour inaptitude physique**

**La suspension du fonctionnaire et de l'agent contractuel**

**La procédure disciplinaire**

- › La constitution du dossier disciplinaire ou d'insuffisance professionnelle et la rédaction du rapport de saisine
- › L'importance des rapports circonstanciés et des enquêtes administratives
- › L'ensemble de la procédure disciplinaire applicable : droits de la défense, rédaction des courriers, composition et saisine de la CAP ou de la CCP... (cas pratiques)
- › Le déroulement du conseil de discipline : du quorum à l'annonce de la sanction (cas pratiques)

**La sanction disciplinaire**

- › La détermination de la faute eu égard aux obligations du fonctionnaire
- › La détermination de la sanction eu égard à la faute (étude de cas)
- › La rédaction de la sanction disciplinaire (cas pratiques)
- › L'exécution de la sanction disciplinaire

**Les recours envisageables**

### Méthodes pédagogiques

- › Apports cognitifs préalables
- › Travaux pratiques, cas concrets
- › Synthèse des connaissances indispensables
- › Support pédagogique remis aux stagiaires

*Les participants ont accès à un espace stagiaire leur permettant de télécharger le support de formation ainsi que des éléments complémentaires (articles, fiches techniques...)*

### Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : étude de cas, mises en situation pratique, étude de jurisprudences
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › À distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

### Intervenants

Juriste spécialisé en droit de la Fonction Publique Hospitalière

**Coordination : Jean-Yves COPIN**

### Délais d'inscription

*Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations*

### Accessibilité

*Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition*